

POSTES ABOLIS : LA SRC MAINTIENT LE CAP



Photos: Chambre des communes

On y aura cru un instant. L'annonce de l'ajout de prêt de 100 millions\$ au financement de base de Radio-Canada jumelé à l'exemption pour Radio-Canada de l'obligation d'effectuer une ponction de 3,3% dans son budget nous a donné l'impression que l'abolition de 800 postes ne se ferait pas. Mais rapidement, on a compris qu'il n'en était rien, ou presque.

Radio-Canada a expliqué que cet ajout correspondait aux augmentations de salaire négociées dans le cadre des conventions des différents syndicats, dont le STTRC. Une explication, confirmée par la ministre du Patrimoine, Pascale St-Onge, à deux reprises lors d'entrevues vendredi dernier aux émissions de fin de journée à Saguenay et Québec.

Reste que l'exemption de Radio-Canada qui n'aura pas à retourner 3,3% de son budget devrait se traduire par une

diminution substantielle des abolitions prévues. Le STTRC va faire les représentations et les pressions pour s'assurer que cette « économie » serve exclusivement à diminuer les abolitions prévues.

Par ailleurs, nous sommes toujours en discussion avec le Cabinet de la ministre afin de la rencontrer. Pascale St-Onge a répété qu'elle avait comme priorité concernant Radio-Canada de: 1 - stabiliser son financement; 2- revoir les règles de gouvernance; et 3, - revoir sa programmation. Comment se traduiront les préoccupations de la ministre? Notre rencontre avec elle devrait nous permettre de lui suggérer quelques pistes.

Le STTRC demande depuis toujours un financement adéquat et pluriannuel. La gestion de CBC/Radio-Canada doit être moins opaque et on doit cesser de gérer les deux réseaux de façon strictement comptable.

Abolitions au goutte-à-goutte

Il y a eu jusqu'à maintenant environ une quarantaine de postes déclarés excédentaires par la direction. Les annonces se sont faites au goutte-à-goutte, ce qui a pour effet de maintenir un niveau d'anxiété élevé. Le STTRC fait régulièrement des pressions pour mettre un terme à cette pratique.

La décision de la direction de Radio-Canada d'ajouter sa part éventuelle de l'entente avec Google qui pourrait représenter 7 millions\$ par année au financement des stations régionales et de l'info viendra aussi diminuer les nécessaires abolitions de postes.

Par respect pour les employés de Radio-Canada, la direction doit cesser de traiter ces abolitions comme une simple attrition comptable. Chacune des annonces fragilise un ou une collègue de travail. Et ça, le STTRC s'assure que la direction ne l'oublie pas.

UN NOUVEL OUTIL D'AIDE

L'incertitude face aux postes coupés, la charge de travail et d'autres facteurs peuvent générer beaucoup de stress. N'oubliez pas que des outils sont offerts par Radio-Canada pour aider les employés qui en ressentent le besoin.

Le nouveau réseau des pairs aidants de Radio-Canada réunit des employés formés pour apporter écoute, soutien et réconfort, en toute confidentialité, aux collègues confrontés à des défis liés au travail. pairsaidants.rc.ca

Aussi, le PAEF (Programme d'aide aux employés et à leur famille) est accessible à l'adresse secure.kiihealth.ca/eap ou au 1 866 814-0018.



À voir pages suivantes :

- Des sommes à rembourser imprévues
- Une motion inattendue
- Clause de protection pour les temporaires
- Un nouveau programme d'aide

MÉTHODES DE RECOUVREMENTS PRÉOCCUPANTES

Des employés temporaires ou contractuels ont reçu, dans les dernières semaines, un avis de recouvrement de la part de l'employeur. Les employés visés n'avaient pas accès aux avantages sociaux et recevaient une bonification de leur salaire de 7,5 % en compensation. Or, pour ces 107 personnes, l'employeur a continué de leur verser la prime, parfois pendant plus de deux ans, après qu'elles aient eu accès aux avantages sociaux. Dans plusieurs cas, les collègues n'ont jamais été avisés qu'ils bénéficiaient des avantages sociaux. Ils se voient maintenant dans l'obligation de rembourser des montants allant de 3\$ à plus de 8000\$!



Des recouvrements ont été faits pour certaines personnes, sans même qu'elles en aient été avisées. Au moins une personne s'est vu saisir sa paie en entier, alors que d'autres, au réseau français, ont reçu une communication uniquement en anglais. Quelques-unes des personnes visées ont contacté les services partagés à plusieurs reprises dans la dernière année, pour leur souligner qu'elles croyaient qu'il y avait un problème avec leur paie. La réponse, à chaque fois, a été que tout était normal. Pourtant, quelques mois plus tard, on leur réclame plus de mille dollars.

Sachez que nous ne pouvons pas empêcher ces recouvrements, l'employeur est en droit de récupérer des montants versés en trop jusqu'à trois ans en arrière. Par contre, nous dénonçons la façon cavalière dont ces recouvrements sont faits, parfois même en contravention avec la propre politique de l'employeur... La politique de Radio-Canada stipule notamment que pour les montants dûs, un taux maximum de 10% de la paie régulière nette peut être récupéré.

Pour les dettes entre 50\$ et 2000\$, les recouvrements peuvent être étalés sur un maximum de 15 paies, alors que pour les montants entre 2000 \$ et 5000\$ la récupération peut s'étaler jusqu'à un maximum de 20 paies. Dans le cas de sommes dues dépassant les 5000\$, les recouvrements peuvent être faits sur un maximum de 25 paies. La politique mentionne également que dans des cas exceptionnels, il est possible de convenir d'ententes avec l'employeur pour que les paiements puissent être étalés davantage.

Si vous êtes dans cette situation ou encore si vous estimez que le montant qui vous est réclamé est erroné, n'hésitez pas à contacter votre délégué syndical. Nous pourrions vous accompagner et vous aider à faire les validations nécessaires auprès de l'employeur.

UNE MOTION D'APPUI SIGNIFICATIVE



RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que Radio-Canada a cumulé des revenus supérieurs à ceux de son pendant anglophone lors du dernier exercice financier de la société d'État;

QU'elle rappelle que la part d'auditoire d'ICI Télé est de 23,2 %, soit plus de cinq fois supérieure à celle de CBC;

QU'elle rappelle également l'importance du travail journalistique et de la production audiovisuelle de Radio-Canada pour la promotion de la culture québécoise, la promotion des cultures francophones en situation minoritaire et la couverture médiatique de nos régions;

QU'elle affirme son inquiétude devant les compressions budgétaires au sein de Radio-Canada annoncées par la direction générale de Radio-Canada-CBC, alors même qu'elle a versé pour 16 millions de dollars en bonis en 2022 et envisage toujours d'en verser pour l'année en cours;

QU'en conséquence l'Assemblée nationale condamne l'annonce de compressions égales dans les réseaux francophone et anglophone de Radio-Canada-CBC malgré les performances supérieures de Radio-Canada.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 6 DÉCEMBRE 2023.

Québec, ce dix-neuvième jour de décembre 2023


FRANÇOIS ARSENAULT
Secrétaire général adjoint aux affaires parlementaires
Assemblée nationale

Au tout début de l'année, une lettre d'appui inattendue a été reçue aux bureaux du syndicat. En effet, une motion a été votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec pour condamner l'annonce de compressions égales dans les réseaux francophone et anglophone de Radio-Canada-CBC malgré les performances supérieures de Radio-Canada.

La résolution rappelle l'importance du travail journalistique et de la production audiovisuelle de Radio-Canada pour la promotion de la culture québécoise, la promotion des cultures francophones en situation minoritaire et la couverture médiatique de nos régions. L'Assemblée nationale affirme également son inquiétude devant les compressions budgétaires au sein de Radio-Canada annoncées par la direction générale Radio-Canada-CBC, alors même qu'elle a versé pour 16 millions de dollars en bonis en 2022 et envisage toujours d'en verser pour l'année en cours.

Dans sa lettre de remerciement adressée à Nathalie Roy, la présidente de l'Assemblée nationale, le président Pierre Tousignant a mentionné que dans le contexte des coupes pour de nombreux médias québécois, nous devons collectivement redoubler d'efforts pour nous assurer de la présence d'une presse en santé, capable de jouer efficacement le rôle qui est le sien, et que la motion de l'assemblée est un geste important qui s'inscrit en ce sens.

UNE CLAUSE DE PROTECTION D'EMPLOI POUR LES CONTRACTUELS

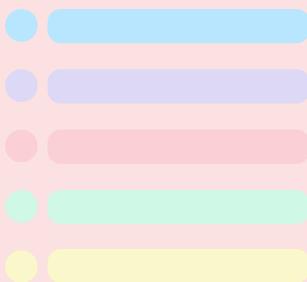


Le 10 janvier dernier, une arbitre de griefs s'est prononcée sur le grief contestant le non-renouvellement d'un contrat d'un employé dont l'emploi a pris fin en 2019. Bien que l'arbitre statue que le motif de non-renouvellement mentionné à l'avis de fin de contrat a été prouvé, elle donne une force à l'obligation contenue à l'article 48.13. Cet article prévoit que, dans le cas d'un employé contractuel qui a 3 ans d'ancienneté et dont le contrat n'est pas renouvelé, « L'Employeur s'efforce de lui offrir un autre contrat d'engagement avant de recourir à une personne de l'extérieur, et ce, durant une période de 12 (mois) ».

L'arbitre Claire Brassard écrit que « l'article 48.13 est une disposition de protection de l'emploi pour le contractuel dont le contrat prend fin. » Elle arrive à la conclusion qu'un poste dans une autre station aurait dû être offert à l'employé, rejetant ainsi la prétention de l'Employeur selon laquelle cet exercice ne se fait que dans la même ville, le même service et le même titre d'emploi. Cela est tellement vrai que l'arbitre arrive à la conclusion que le poste spécifique qui aurait dû être offert à l'employé contractuel était un poste permanent, dans les circonstances où l'employé avait déjà fait ce même poste dans cette autre station.

Il s'agit d'une interprétation favorable au maintien en emploi des contractuels dont le contrat prend fin, particulièrement dans le contexte où un employeur cherche à se débarrasser d'un employé à qui il reconnaît par ailleurs d'autres compétences.

LISTE D'ANCIENNETÉ



Plusieurs membres aimeraient voir la liste d'ancienneté, ce qui est compréhensible dans le contexte des coupes de postes que nous subissons. Radio-Canada envoie une version mise à jour de la liste une fois par année au syndicat.

Bien que la mise-à-jour soit récente, l'information la plus importante et qui prévaut est votre date d'ancienneté reconnue. La liste peut aider à se faire une tête mais il faut garder à l'esprit que dans le processus de supplancements, c'est le comité mixte qui évalue chaque cas en tenant compte des paramètres dont nous avons parlé dans les précédentes infolettres. Pour consulter la liste, vous pouvez en faire la demande à votre délégué.

MOBILISATION 8 MARS

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES



Depuis 1977, le 8 mars est désigné comme la Journée internationale des droits des femmes.

Cette journée est aussi une occasion de se rappeler les batailles historiques en faveur de l'égalité et de l'équité, des dossiers qui n'ont toujours pas été réglés.

Soyez à l'affût d'initiatives locales dans chacune de vos sections et nous vous invitons à souligner le travail de vos collègues en cette journée célébrée par l'Organisation des Nations-Unies.



PROBLÈMES AVEC CANADA VIE?

Notre assureur Canada Vie nous donne beaucoup de fil à retordre depuis quelques mois, il n'y a qu'à faire un tour sur le groupe de discussion Facebook du STTRC pour s'en rendre compte. Mathieu Massé, notre délégué aux actualités radio, recueille les plaintes de nos membres à cet effet.

mmasse.sttrc@gmail.com